

Évolution des taux de cotisations CNRACL

Les taux applicables relèvent du domaine réglementaire et sont fixés par décret.

Année	Taux de la retenue (part agent)	Taux de la contribution (part employeur)
2020	11,10 %	30,65 %
2021	11,10 %	30,65 %
2022	11,10 %	30,65 %
2023	11,10 %	30,65 %
2024	11,10 %	31,65 %
2025	11,10 %	34,65 %
2026	11,10 %	37,65 %